

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2017**

**CM2017/08/12/17 : ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE D'ATLAS DE LA  
BIODIVERSITE METROPOLITAINE**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

**ETAIENT PRESENTS :**

Dominique ADENOT (jusqu'à 11h25), Sylvie ALTMAN, Marie-Hélène AMIABLE, François ASENSI (jusqu'à 10h40), Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Pierre-Christophe BAGUET, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD, Christiane BARODY-WEISS, Françoise BAUD, Jacques BAUDRIER (jusqu'à 10h45), Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Julie BOILLOT (jusqu'à 10h30), Alain-Bernard BOULANGER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA, Patrice CALMEJANE (jusqu'à 10h40), Vincent CAPO-CANELLAS (jusqu'à 10h45), Gilles CARREZ (jusqu'à 10h40), Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Raymond CHARRESSON, Jacques CHAUSSAT, Yves CONTASSOT, Gérard COSME (jusqu'à 11h05), Jérôme COUMET (jusqu'à 11h15), Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 11h00), Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Marie-Pierre DE LA GONTRIE (jusqu'à 11h45), Stéphane DE PAOLI, Richard DELL'AGNOLA, Christian DEMUYNCK, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h40), Patrick DONATH, Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Carole DRAI, Corentin DUPREY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET (jusqu'à 10h40), Yvan FEMEL, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Afaf GABELOTAUD (jusqu'à 10h25), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER (jusqu'à 10h35), Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON (jusqu'à 10h45), Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h00), Didier GUILLAUME, Jean-Jacques GUILLET, Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON (jusqu'à 11h20), Anne HIDALGO (jusqu'à 11h10), Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Carinne JUSTE, Jérôme KARKULOWSKI, Jean-Claude KENNEDY, Marie KENNEDY (jusqu'à 10h30), Olivier KLEIN (jusqu'à 11h20), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (à partir de 11h50 et jusqu'à 12h05), Laurent LAFON (jusqu'à 11h05), Jean-Christophe LAGARDE (jusqu'à 11h15), Philippe LAURENT, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h20), Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Fadila MEHAL (jusqu'à 10h20), Eric MEHLHORN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Jean-Louis MISSIKA, Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h25), Gauthier MOUGIN, Rémi MUZEAU (jusqu'à 10h30), Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE (jusqu'à 10h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET (jusqu'à 10h45), Robin REDA, Yves REVILLON (jusqu'à 9h55), André SANTINI (jusqu'à 10h40), Gilles SAVRY, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jean-Yves SENANT, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET (jusqu'à 10h45), Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Georges URLACHER, Sophie VALLY, Laurent VASTEL (jusqu'à 10h35), Pauline VÉRON, Alexandre VESPERINI, et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT REPRESENTES :**

Dominique ADENOT par Sylvie ALTMAN (à partir de 11h25), Manuel AESCHLIMANN par Alexandre VESPERINI, Patrick BEAUDOUIN par Eric CESARI, Julie BOILLOT par Jacques KARKULOWSKI (à partir de 10h30), Jean-Paul BOLUFER par Alain-Bernard BOULANGER, Nicolas BONNET-OULALDJ par Danièle PRÉMEL, Céline BOULAY-ESPERONNIER par Georges SIFFREDI, Galla BRIDIER par Yves CONTASSOT, Jean-Bernard BROS par Jean-Louis MISSIKA (à partir de 11h20), Patrice CALMEJANE par Jean-Didier BERTHAULT (à partir de 10h40), Christian CAMBON par Michel HERBILLON, Vincent CAPO-CANELLAS par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marie CHAVANON par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Hervé CHEVREAU par Georges URLACHER, Gérard COSME par Laurent CATHALAT (à partir de 11h05), Jérôme COUMET par Zacharia BEN AMAR (à partir de 11h15), François DAGNAUD par Corentin DUPREY (à partir de 11h00), Philippe DALLIER par Xavier LEMOINE, Jean-Baptiste DE FROMENT par Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Marie-Pierre DE LA GONTRIE par Sylvie SIMON-DECK (à partir de 11h45), Tony DI MARTINO par Frédéric HOCQUARD (à partir de 10h40), Patrick DOUET par Patricia TORDJMAN, Christian DUPUY par Geoffroy BOULARD, Rémi FERAUD par Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane GATIGNON par Jacques CHAUSSAT, Sylvie GERINTE par Marie-Christine SEGUI, Hervé GICQUEL par Nathalie FANFANT, Christophe GIRARD par Marie-Christine LEMARDELEY, Philippe GOUJON par Patrick OLLIER (à partir de 10h45), Emmanuel GRÉGOIRE par Mao PENINO (à partir de 10h00), Eric GRILLON par Richard DELL'AGNOLA, Michel HERBILLON par Jacques-Alain BENISTI (à partir de 11h20), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ (à partir de 11h10), Patrick JARRY par Patrice LECLERC, Halima JEMNI par Marinette BACHE, Carinne JUSTE par Sophie VALLY, Philippe JUVIN par Valérie MAYER-BLIMONT, Marie KENNEDY par Didier GUILLAUME (à partir de 10h30), Bertrand KERN par Gérard COSME, Olivier KLEIN par Pauline VERON (à partir de 11h20), Laurent LAFON par Sylvain BERRIOS (à partir de 11h05), Jean-Christophe LAGARDE par Patrick DONATH (à partir de 11h15), Franck LE BOHELLEC par Catherine LECUYER, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Hervé MARSEILLE par François LE CLEC'H (à partir de 11h20), Claire MAYOLY-FLORENTIN par Marie-Pierre LIMOGES, Georges MOTHRON par Yves THOREAU (à partir de 11h25), Rémi MUZEAU par Frédéric NICOLAS (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrick BRAOUEZEC, Laurent RIVOIRE par Ivan ITZKOVITCH, André SANTINI par Bernard GAUDUCHEAU (à partir de 10h40), Jean-Pierre SCHOSTECK par Jean-Yves SENANT, Anne TACHENE par Eric AZIERE, Azzédine TAÏBI par Pascal BEAUDET, Martine VALLETON par Denis CAHENZLI, Corinne VALLS par Sylvine THOMASSIN, François VAUGLIN par Eric LEJOINDRE, Alain VEDERE par Eric MEHLHORN, Dominique VERSINI par Léa FILOCHE et Jean-Marie VILAIN par Jean-Pierre BARNAUD.

**ETAIENT ABSENTS :**

Dominique BAILLY, Julien BARGETON, Ian BROSSAT, Marie-Carole CIUNTU, Grégoire DE LA RONCIÈRE, Marielle DE SARNEZ, William DELANNOY, OLIVIER DOSNE, Julien DUMAINE, Jean-Christophe FROMANTIN, Claude GOASGUEN, François HAAB, Sakina HAMID, Eric HELARD, Vincent JEANBRUN, Bruno JULLIARD, Jean-François LAMOUR, Brigitte MARSIGNY, Thierry MEIGNEN, Jean-Loup METTON, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Jean-Pierre SPILBAUER, Michel TEULET et Ludovic TORO.

Dans le cadre de ses compétences en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, la Métropole du Grand Paris a adopté le 19 octobre 2017 une stratégie nature visant à préserver, valoriser et développer les espaces naturels, paysagers et d'agriculture urbaine sur son territoire.

Avec l'ambition d'y consacrer un montant d'au moins 5 millions d'euros, la Métropole souhaite se mobiliser autour des quatre priorités suivantes :

- Renforcer la connaissance et la préservation du capital naturel de la Métropole du Grand Paris,
- Construire l'agglomération durable de demain, par le développement d'espaces de nature,

- Développer et valoriser une agriculture urbaine durable au sein de la Métropole du Grand Paris,
- Promouvoir une Métropole verte exemplaire et attractive.

Dans ce contexte, la Métropole souhaite élaborer un atlas de la biodiversité métropolitaine pour développer, à partir d'un inventaire précis des habitats et des espèces, une vision stratégique de la biodiversité sur le territoire métropolitain, partagée et appropriée par les collectivités, les acteurs socio-économiques et les habitants.

Secteur en forte mutation, le territoire est particulièrement intéressant pour la démarche car il renferme une grande diversité de milieux, depuis l'urbain dense jusqu'aux corridors et réservoirs de biodiversité de la ceinture verte, pour lesquels les connaissances naturalistes sont généralement moindres qu'ailleurs en Île-de-France.

Dans cette perspective, la Métropole a déposé un dossier de candidature à l'appel à manifestations d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale », organisé par l'Agence française pour la biodiversité, présentant une démarche globale de connaissance, de préservation et de valorisation de la biodiversité métropolitaine, basée sur quatre actions :

- La réalisation d'un atlas de la biodiversité métropolitaine,
- L'élaboration d'un plan d'actions « biodiversité »,
- La mise en œuvre d'actions d'animations et de dispositifs de sciences participatives,
- La réalisation de projets de recherche en lien avec la biodiversité.

Menée entre janvier 2018 et septembre 2020, la démarche globale d'atlas de la biodiversité métropolitaine vise les objectifs suivants :

- Apporter à la Métropole et aux collectivités membres une connaissance naturaliste actualisée, complète et synthétique ;
- Elaborer des outils accessibles et pédagogiques, notamment cartographiques, à destination des collectivités et du grand public ;
- Contribuer à la mise en œuvre des continuités écologiques franciliennes par une amélioration des connaissances de la trame verte et bleue à l'échelle métropolitaine, pour préserver les écosystèmes et leurs fonctionnalités ;
- Intégrer les enjeux « biodiversité » du territoire dans les politiques publiques du territoire, afin de tendre vers une métropole verte et résiliente ;
- Promouvoir la prise en compte des enjeux « biodiversité » en matière de planification et d'aménagement, à travers l'intégration des résultats de l'atlas dans les différentes composantes du SCoT, et la valorisation de ces enjeux lors des projets d'aménagement ;
- Développer la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs concernés aux enjeux « biodiversité » : élus, équipes techniques municipales ou intercommunales, acteurs socio-économiques (agriculteurs, forestiers, entreprises, aménageurs, associations, etc.) et habitants ;
- Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'une gestion écologique adaptée aux espaces publics et privés, de la Métropole et des collectivités membres ;
- Constituer un réseau d'acteurs et de partenariats autour de la biodiversité métropolitaine, à toutes les échelles du territoire et sur l'ensemble des enjeux associés ;
- Mettre en place des dispositifs de suivi de la biodiversité notamment via la mise en œuvre des dispositifs de sciences participatives à destination du grand public et des gestionnaires.

Cette démarche ambitieuse, dont le coût total est estimé à 280 000 € HT, témoigne de la volonté de la Métropole d'intégrer les enjeux de nature dans le projet métropolitain, afin de tendre vers la résilience du territoire. Un financement de 200 000 euros, soit environ 70% du montant HT des dépenses, sera par ailleurs sollicité auprès de l'Agence française pour la biodiversité.

### LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

La commission Développement durable et environnement consultée,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la démarche globale d'atlas de la biodiversité métropolitaine.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Métropole, sous réserve de l'inscription des crédits inscrits au budget de l'exercice correspondant.

**A L'UNANIMITE**

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.